



À retourner au
plus tard le 6
septembre

Espace Jeunes

Réservations du 04 septembre au 18 décembre 2024

JEUNE		
NOM :	Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Adresse <u>mail</u> des parents (<u>Obligatoire</u>) :		

CHOIX des après-midis : cochez vos souhaits

Mois	Septembre				Octobre			Novembre				Décembre		
Mercredis	4	11	18	25	2	9	16	6	13	20	27	4	11	18
Après-Midi														

Je soussigné(e), responsable légal du jeune,

► **Atteste sur l'honneur que :**

- Mon jeune bénéficie d'une assurance obligatoire responsabilité civile "chef de Famille" ainsi que d'une garantie "individuelle accident" pour l'année scolaire 2024-2025.
- À ma connaissance et à ce jour, mon jeune ne présente aucune affection (maladie, allergie alimentaire...) nécessitant des soins médicaux particuliers.
- Mon jeune est apte à la pratique d'activités sportives. Sinon, je fournis un certificat médical d'inaptitude.
- Mon jeune est à jour des vaccinations obligatoires.



Ville de Saint-Mitre-les-Remparts



► Autorise :

- Les services municipaux à photographier et/ou filmer mon jeune et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la Ville.
- Le directeur de la maison de la jeunesse à se conformer à toutes les décisions du médecin et/ou des services de secours concernant les soins d'urgence à donner à mon jeune,

► M'engage à :

- Informer le service espace jeunes de toute modification concernant la famille et les représentants légaux, ainsi que les éléments de santé concernant le jeune, ayant une incidence directe sur la prise en charge de l'jeune par le centre de loisirs : à défaut, la responsabilité municipale ne pourra pas être engagée.
- Respecter le « Règlement de fonctionnement de l'espace jeunes » (voté en Conseil Municipal le 3 octobre 2023 et téléchargeable sur le site de la Ville).

► Note que :

- Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée.

► PIÈCES À FOURNIR :

⊖ Le document unique d'inscription complété et signé, valable pour l'année scolaire 2024-2025 (à ne donner qu'une seule fois). Toute modification sera à signaler au plus vite au service.

Fait à Saint-Mitre-les-Remparts, le 2024

Signatures des parents :

À retourner au
plus tard le 6
septembre